

Le Maire de Sannois,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22, L 2122-23,

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment les articles L 2123-1 et R 2123-1,

Vu la délibération n°2020/32 du 03 juillet 2020 relative aux délégations d'attributions du Conseil Municipal au Maire,

Vu l'arrêté n°2022/15 du 28 janvier 2022 portant délégation de fonctions et de signatures aux Adjointes et aux Conseillers Municipaux,

Considérant qu'il y a lieu d'établir un marché public n°22040 relatif à la mission de proposition d'esquisse dans le cadre de l'aménagement de la Villa Rozée,

DECIDE :

Article 1 : de confier le marché de Prestations intellectuelles suivant :

Décision n°	TITULAIRE	OBJET	Montant forfaitaire HT
2022/98	Atelier Les Particules 75015 Paris	Marché 22040 : Mission de proposition d'esquisse dans le cadre de l'aménagement de la Villa Rozée	20 500 €

Article 2 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

Article 3 : La Directrice Générale des Services de la Ville de Sannois et Madame le comptable public du service de gestion comptable d'Ermont, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : La présente décision est transmise en Sous – Préfecture et fera l'objet d'une communication au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Accepte dans le cadre de la délégation de pouvoir que le Conseil Municipal m'a conférée par sa délibération du 03 juillet 2020 Sannois, le 28 octobre 2022

Laurence TROUZIER-EVEQUE



Pour le Maire
Par délégation
La Directrice Générale des Services

C. NOUAILHETAS



Adjointe au Maire
En charge de la Sécurité, Tranquillité Publique et Prévention,
Circulation, Stationnement et Transport
Affaires Juridiques
Conseillère Communautaire

Exécutoire en vertu de l'article L.2131-1 du C.G.C.T

A.R du... 15 novembre 2022

Identifiant unique de l'acte

N° 095-219505823 - 2022 10 28 - DC 2022 - 98 - CC

Publié le 15 novembre 2022